



FA 26 – 2016 08 22

Coûts de la Pollution de l'AIR

Rapport n° 610 (2014-2015)

<http://www.senat.fr/rap/r14-610-1/r14-610-1.html>

Mme Leila AÏCHI, SENATRICE 08/07/2015

Extraction BDO

Page 14 : « Subir la pollution de l'air est une aberration sanitaire et économique.

Le premier constat est que la France ne respecte pas les obligations qui s'imposent à elle en matière de protection de la population contre la pollution de l'air. Les pics de pollution médiatisés masquent la permanence d'une pollution de fond supérieure aux normes européennes.

Mais la pollution de l'air dans notre pays est pour les deux tiers le fait d'émissions dont la source est à l'intérieur de nos frontières. Il convient donc d'agir sur elles avec pragmatisme mais aussi avec résolution. Car le pragmatisme ne doit pas devenir synonyme d'attentisme, prisonnier de tous les lobbies qui entendent bénéficier le plus longtemps possible de la rente liée aux activités polluantes suscitant des profits individuels tant que les coûts sont supportés par la société. »

Page 18 : « A l'issue de cette analyse la commission d'enquête formule les constats suivants : *le coût annuel des dépenses liées à la pollution de l'air pour les régimes obligatoires de sécurité sociale s'élève à plus de 3 milliards d'euros par an et le coût total de la pollution de l'air extérieur incluant l'étude de l'impact du plus grand nombre de polluants est compris entre 68 et 97 milliards d'euros par an.*

Le coût non sanitaire de la pollution de l'air est a minima de 4,3 milliards d'euros. Recoupant une partie de ce coût la pollution de l'air intérieur représente une charge nette de 19 milliards d'euros. Enfin, une fois déduit le coût de l'ensemble des mesures de lutte contre la pollution de l'air, le bénéfice sanitaire net pour la France de la lutte contre la pollution atmosphérique serait de plus de 11 milliards d'euros par an. »

Page 48 : « A mesure que les progrès font avancer notre connaissance de l'impact sanitaire de la pollution, le champ de l'inconnu s'agrandit et nous laisse à penser que tous les résultats actuels ne donnent, selon toute vraisemblance, qu'une vision largement minorée de l'ampleur du phénomène. »

Page 52 : « Au-delà des dangers de l'exposition à des niveaux de polluants atmosphériques supérieurs aux seuils réglementaires, deux études publiées en 2013 dans la revue *The Lancet* ont également montré que la pollution de l'air extérieur pouvait être dangereuse pour la santé humaine et augmenter les risques de cancers de poumons et d'accidents cardiovasculaires même à des niveaux de concentration inférieurs à ceux fixés par la réglementation européenne.

Pour le Dr Maria Neira, directrice du Département « OMS Santé publique déterminants sociaux et environnementaux de la santé », que votre commission d'enquête a entendue, «les risques dus à la pollution de l'air sont désormais plus importants qu'on ne le pensait, en particulier en ce qui concerne les cardiopathies et les accidents vasculaires cérébraux. Peu de risques ont un impact supérieur sur la santé mondiale à l'heure actuelle à la pollution de l'air ; les données factuelles indiquent la nécessité d'une action concertée pour rendre l'air que nous respirons plus propre.»

Page 93 : « La pollution de l'air n'est pas qu'une aberration sanitaire, c'est aussi une aberration économique. Si l'impact sanitaire de la pollution de l'air, rappelé précédemment, est connu depuis longtemps et bien documenté, le coût économique et financier qui lui est associé n'est pas toujours suffisamment appréhendé par les pouvoirs publics, les entreprises et les citoyens. Pourtant, la pollution de l'air extérieur et intérieur présente un coût majeur pour notre économie, comme l'attestent plusieurs études, nationales et internationales, conduites ces dernières années. »

Page 100 : « Malgré les progrès certains qui ont été réalisés ces dernières années dans la mesure des effets sanitaires et non sanitaires de la pollution de l'air et dans le calcul des coûts tangibles et intangibles qui y sont associés, il demeure de nombreuses incertitudes qui conduisent à une forte sous-évaluation du coût total que représente cette pollution pour l'économie et la société. »

Page 107 : « Ces différents résultats, qui mettent en évidence un ratio coût bénéfice très avantageux, encouragent donc la mise en œuvre de politiques publiques d'amélioration de la qualité de l'air volontaristes. »

Page 123 : « Au total, le coût de l'impact sanitaire des PM10 est estimé en 1996 à près de 40 milliards d'euros selon la méthode des consentements à payer, dont plus de la moitié, soit 21,6 milliards d'euros, est due aux émissions liées au trafic routier. »

Page 147 : « D. CONCLUSIONS

Après l'analyse des différentes évaluations du coût de la pollution de l'air et des méthodologies sur lesquelles elles se fondent, votre commission d'enquête estime que la plus complète est celle menée dans le cadre du programme « Air pur pour l'Europe » et que le coût total de la pollution de l'air s'établit entre 68 et 97 milliards d'euros par an pour la France. Le coût non sanitaire est a minima de 4,3 milliards d'euros.

Votre commission considère également que le coût pour les régimes obligatoires de la sécurité sociale est de 3 milliards d'euros par an, que le coût de la pollution de l'air intérieur est de 19 milliards.

Enfin, le bénéfice net de la lutte contre la pollution de l'air serait de 11 milliards d'euros par an. »

Page 158 : « A l'échelle nationale, le nouveau plan national santé environnement (PNSE 3) a été présenté par Ségolène Royal et Marisol Touraine en Conseil des Ministres le 12 novembre 2014. S'il comporte des mesures destinées à réduire la pollution de l'air, dont l'élaboration d'un nouveau plan de réduction des émissions de polluants atmosphériques, dit Prepa, avant fin 2015, votre commission d'enquête relève que ces mesures sont rendues d'autant plus nécessaires que celles prises dans le cadre du PNSE 2 n'ont été appliquées, ni par le précédent gouvernement, qui n'a peut-être pas eu le temps de le faire, ni par le gouvernement actuel.

Cela est particulièrement notable pour le plan particules, destiné à aborder l'un des enjeux centraux de la pollution atmosphérique : les particules fines et ultra-fines. »

Page 164 : « Votre commission d'enquête considère que l'État n'assume pas entièrement la responsabilité qui est la sienne dans l'organisation des mesures de lutte contre la pollution de l'air. Sous prétexte de permettre l'adaptation des mesures aux circonstances locales, l'initiative est transférée aux collectivités territoriales qui, dans leur diversité, ne sont généralement pas en mesure d'imposer des mesures restrictives applicables à l'ensemble d'un bassin de vie. »

Page 292 : « B) Mettre fin au laxisme environnemental

Comment qualifier autrement que de « laxisme environnemental » des habitudes qui auraient dû avoir fait leur temps, comme l'utilisation de critères moins exigeants que ceux de l'OMS ou l'obligation extrêmement partielle de déclarer les polluants émis ? »

Page 297 : « La conclusion majeure est cependant qu'une meilleure prise en compte de l'environnement constitue aujourd'hui un authentique relais de croissance, dépourvu d'effets néfastes, puisque la seule conséquence outre la réduction de dépenses est l'amélioration de l'espérance de vie et de la santé ! »